

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE D'EAUBONNE

DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE – ARRONDISSEMENT D'ARGENTEUIL

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MERCREDI 7 FÉVRIER 2024

DÉLIBÉRATION N°2024/009

(en application des dispositions de l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Date de convocation	Nombre de conseillers	À l'ouverture	A partir de la délibération n° 2024/003
01/02/2024	En exercice :	35	35
	Présents	31	32
	Représentés :	4	3
	Votants :	35	35

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, LE SEPT FÉVRIER, A VINGT HEURES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Légalement convoqué le 1^{er} février 2024, en application de l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Madame Marie José BEAULANDE, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS, à l'ouverture de la séance :

Mme BEAULANDE Marie-José, M. AUBIN Jean ; Mme MATTEI Christine, M. LE DÛS Bernard, Mme CARON Camille, Mme MANA Julia, M. DUFOUR Quentin, Mme ROINÉ Corinne , M. LOUVRADOUX Francis, Mme DECHAUX BEN MANSOUR Hanen, M. MÉNARD Lionel, M. GRIMONPONT Régis, Mme LEGENDRE Flora, M. MICHELET Cyril, Mme BOUSSUARD-LE CREN Sylvaine, M. CHEMTOB Nicolas, Mme AMADOU Aïcha, M. ARMAND François, Mme MARMECHE Christiane, M. LIMOUZIN Vincent, M. DUPLAA Jean-Marie, Mme ARONSSOHN Isabelle, Mme BOY Delphine, M. DUBLINEAU Grégoire, Mme MENEY Maryse, M. BALLOY Philippe, Mme CHARBONNIER Martine , M. PESSOA Carlos, M. RODSPHON Inthone , Mme ESTRADE Claude, Mme DRAGIN Catherine, formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIT ABSENT REPRÉSENTÉ jusqu'à la délibération n° 2024/003 :

M. LE FUR Corentin ayant donné pouvoir à Mme ESTRADE Claude,

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. MORISSE Tom ayant donné pouvoir à Mme MATTEI Christine,
M. NOIRÉ Dominique ayant donné pouvoir à M. AUBIN Jean,
M. BERTHAULT Grégory ayant donné pouvoir à Mme DRAGIN Catherine.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. DUFOUR Quentin.

Accusé de réception en préfecture
095-219502036-20240207-DEL2024-009-DE
Date de réception préfecture : 13/02/2024

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 FEVRIER 2024

DÉLIBÉRATION N° 2024/009

Convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Val-d'Oise : Pilotage du projet de territoire – Chargé de Coopération - années 2023-2027

Rapporteur : Madame Flora LEGENDRE, Conseillère Municipale déléguée aux Familles et au Centre Socioculturel

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n° 2021/068 du Conseil Municipal du 26 mai 2021 portant renouvellement de l'agrément du Centre Socio-Culturel avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val-d'Oise ;

VU la délibération n° 2021/104 du Conseil Municipal du 7 juillet 2021 approuvant le *Projet Educatif Territorial (PEDT)* pour la période de 2021 à 2024 ;

VU la délibération n° 2023/015 du Conseil Municipal du 8 février 2023 portant sur l'approbation de signature de la Convention Territoriale Globale (CTG) 2023-2027 avec la CAF du Val-d'Oise ;

VU le projet de convention proposé par la CAF du Val-d'Oise ;

CONSIDÉRANT que la CTG, telle que définie, est une véritable démarche d'investissement social et territorial favorisant ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs ;

CONSIDÉRANT les objectifs poursuivis par la subvention pour le pilotage du projet de territoire ;

CONSIDÉRANT le soutien de la CAF du Val-d'Oise aux postes de chargés de coopération visant à renforcer le suivi et le pilotage du plan d'actions de la CTG ;

CONSIDÉRANT la nécessité de poursuivre les actions en faveur des familles et de reconduire la collaboration de la collectivité avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val-d'Oise pour la période de 2023 à 2027 ;

CONSIDÉRANT qu'une convention définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de cette aide financière ;

Après avis des Commissions n° 2 Sécurité, Action Culturelle, Solidarité, Événementiel et Petite Enfance et n°3 Éducation, Jeunesse et Sports du mardi 23 janvier 2024 et n°1 Finances locales, Ressources humaines, Économie locale, Commerce, Démocratie locale et Administration Générale du jeudi 25 janvier 2024 ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité (35 voix pour) des suffrages exprimés,

35 voix pour : groupe Eaubonne Notre Ville, ensemble ! ; groupe Eaubonne une ambition renouvelée ; groupe Eaubonne Ensemble pour notre Avenir ; M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine non-inscrits.

✎ **ARTICLE 1 : APPROUVE** la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val-d'Oise intitulée *Pilotage du projet de Territoire – Chargé de Coopération Convention Territoriale Globale Années 2023-2027 (cf. annexe)* ;

✎ **ARTICLE 2 : AUTORISE** Madame la Maire à la signer ainsi que tout document s'y rapportant.

Transmise et reçue au contrôle de légalité, le :	
Publiée le :	
Exécutoire le :	
Délai de recours : 2 mois - A dater de la date de publication	
Voies de recours : Tribunal administratif de Cergy-Pontoise	
(articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative).	
☐ Valérie POULIQUEN	☐ Arnaud AGNONA
Cheffe Secrétariat Général	Directeur DAGAJ
☐ Karima BENTOUT	☐ Lylian SENECHAL
DGA Ressources	Directeur Général des Services



**La Maire,
Vice-Présidente de la Communauté
d'Agglomération Val Parisis,**

Marie-José BEAULANDE

Accusé de réception en préfecture
095-219502036-20240207-DEL2024-009-DE
Date de réception préfecture : 13/02/2024

